

Séance du 04 février 2025

Présents : Hervé BOEYAERT, Sébastien CORDELLE, Nicole CORDIER, Odile DONNEFOY, Pauline SINNEMA, Christian ROUSSELIN, Yves GRIOCHE, Janique HEDE,

Absents :

Julien COMMELIN donne pouvoir à Nicole CORDIER, Jean- Baptiste DOUCHET donne pouvoir à Sébastien CORDELLE, Elie LINSTRUISEUR donne pouvoir à Yves GRIOCHE

Rovi FIGUEIREDO, Kévin DENYS

Secrétaire de Séance : Janique HEDE,

- Adhésion de la Commune à la compétence optionnelle vidéoprotection du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Vu la délibération en date du 21 septembre 2017 du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiant ses statuts afin d'y compléter ses compétences optionnelles en matière de vidéoprotection, par l'acquisition, la réalisation, la gestion et l'entretien des dispositifs de vidéoprotection, selon les modalités prévues dans le Code de la sécurité intérieure.

**Vu** la délibération du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit du 13 juin 2018 adoptant le Règlement d'exercice de la compétence vidéoprotection ;

**Vu** la convention de partenariat entre le syndicat mixte Oise Très Haut Débit et l'Etat en date du 16 mars 2022 relative aux modalités d'intervention des forces de sécurité de l'Etat dans le cadre de la vidéoprotection des espaces publics communaux et départementaux ;

**Vu** la délibération du Comité syndical du 14 novembre 2024 adoptant la convention-cadre relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités de mise à disposition du personnel chargé du visionnage à établir avec les communes et EPCI

**Considérant** la volonté de la commune de BONNEUIL LES EAUX d'adhérer à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, afin de s'inscrire dans une démarche de mutualisation avec le Département de l'Oise et d'autres communes du Département, lui permettant de rationaliser et de rendre plus efficace la vidéoprotection sur son territoire, dans le but de renforcer la sécurité de ses administrés,

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal,

### **DELIBERE**

Article 1 : adhère à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, mentionnée à l'article 2.2.2 des statuts du Syndicat,

Article 2 : Transfère au SMOTHD les missions décrites dans les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « vidéoprotection » du SMOTHD dans les conditions prévues à l'article 4.2 des statuts du syndicat,

Article 2 : Approuve les termes de la convention-cadre jointes en annexe relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités de mise à disposition du personnel charge du visionnage ;

Article 3 : Autorise le maire à signer la convention-cadre susvisée et tous autres pièces relatives à ce dossier.

- Projets 2025 et demandes de subvention :

Aménagement du hangar rue Brulée

Remplacement des deux photocopieurs mairie et école

Aménagement de voirie/eaux pluviales rue des Murets

Enfouissement des réseaux rue de la Ville et RD 38 à prévoir sur 2025 et 2026 (SE60)

Réseau d'eau potable rue du Beau Bois

- Personnel communal

La commune recrute un AGENT TECHNIQUE POLYVALENT à temps complet à compter du 16/03/2025

Contrat d'un an, renouvelable

Missions :

Entretien de la voirie communale, des espaces verts, de la station d'épuration

Réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments

Entretien courant des matériels et engins

- Questions diverses

Organiser la plantation de 100 plans mi mars

Où : Mare RD 1001, salle des fêtes, église, rue de l'Eglise

Les habitants de n°2, 5 et 6 demandent la révision de la numérotation de la rue « chemin de Montplaisir. Une commission se rendra sur place afin de recenser les incohérences et de renuméroter la rue si nécessaire.

RTE présentera son projet le 6 mars 2025 à 17h00

Le Conseil Départemental souhaite organiser une journée estival en juillet 2025 à la salle des fêtes. Les associations communales, le centre social de Breteuil, la ville de Breteuil, la CCOP seront conviés à l'organisation de cette journée.